

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/09/127

Objet : 127 - Convention de partenariat entre la Médiathèque de Vire Normandie et le Centre Périnatal de Proximité, pour des actions d'éveil à la lecture

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Médiathèque d'animer des temps d'éveil autour de la lecture au Centre Périnatal de Proximité,

Décide

- De donner son accord pour la signature d'une convention de partenariat entre la Médiathèque de Vire Normandie et le Centre Périnatal de Proximité (Groupement hospitalier de Territoire – Les Collines de Normandie), pour des actions d'éveil à la lecture. Cette convention encadre l'intervention de la Médiathèque, au sein de la salle d'attente du Centre Périnatal de Proximité (4 rue Emile Desvaux, 14 500 Vire Normandie). Elle est résiliable à tout moment et est gratuite.

Fait à Vire Normandie, le 13 septembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240924-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2024
Publication : 24/09/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

